

VOTRE RÉGION

DIGNE-LES-BAINS | Interpellation Des policiers mis en cause après une vidéo

Une enquête pour "violences en réunion par personne dépositaire de l'autorité publique" a été ouverte par le parquet de Digne-les-Bains. Elle fait suite à la diffusion sur internet d'une vidéo montrant des violences policières présumées.

Un Dignois d'une vingtaine d'années, ivre, a été maîtrisé dans la nuit de mardi à mercredi par cinq fonctionnaires de police en marge de la fête du Corso de la lavande.

Une vidéo de la scène a été partagée plus de 9000 fois sur Twitter avant d'être retirée. On y voit un jeune homme, torse nu, frappé à coups de pied à deux reprises par un policier. Puis, un autre policier, maître-chien, qui ne

fait pas partie des effectifs du commissariat de Digne, frappe à son tour, à coups de pied, l'homme tombe. Trois autres fonctionnaires de police se trouvent à proximité mais « la vidéo ne révèle pas a priori d'actes de violence de leur part », relève une source judiciaire à l'AFP.

« Nous attendons les rapports et auditions de toutes les personnes présentes afin de déterminer les circonstances de l'intervention des forces de l'ordre et le déroulement exact des faits tels que vus en partie sur cette vidéo », explique le parquet de Digne-les-Bains.

L'enquête a été confiée à l'antenne de Marseille de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN).

LA MOTTE-DU-CAIRE | Conflit social La postière veut saisir les Prud'hommes

Christine Pustel, employée du bureau de poste de La Motte-du-Caire, a écopé d'une mise à pied de trois mois après avoir répondu "d'erreurs de procédures" en conseil de discipline le 9 juillet.

Une sanction qualifiée d'incompréhensible et d'injuste par le Collectif de défense de La Poste 04 et de « disproportionnée » par la CGT. « Il y a cinq niveaux de sanction à La Poste, celle qu'ils ont choisie est exagérée », explique Tony Hernandez, syndicaliste CGT ayant défendu la guichetière lors du conseil de discipline. On parle d'erreur que n'importe quel employé peut faire et qui ne donne pas lieu habituellement à plus grave qu'un

avertissement. »

De son côté, La Poste précise que "plusieurs sanctions ont été proposées au directeur régional à l'issue du conseil de discipline et c'est à ce dernier qu'est revenue la décision finale."

Aux Prud'hommes pour faire annuler la sanction

La postière a décidé de saisir le tribunal des Prud'hommes pour demander l'annulation de cette sanction. La CGT l'assiste en ce moment pour constituer le dossier et a l'intention d'entamer la procédure au tribunal des Prud'hommes avant la fin du mois. Le groupe La Poste n'a pas encore reçu de notification de saisie.

Juliette VILROBE

GAP | Le délibéré a été rendu, hier, au tribunal. L'expulsion peut désormais survenir à tout moment

Maison Cézanne : pas de délai accordé pour l'expulsion

La douche a été froide, hier, pour les membres et soutiens du collectif "Un toit, un droit". Et pas seulement à cause de l'averse ininterrompue. Une trentaine de personnes avait apporté de quoi déjeuner sous deux tentes en attendant le délibéré. Ce jeudi, ils allaient enfin savoir si le dossier de la maison Cézanne bénéficierait d'un délai pour la mesure d'expulsion du site. Depuis des mois, la bâtisse est occupée, illégalement, pour héberger des demandeurs d'asile, au nombre d'une vingtaine actuellement.

Vers 14 h 30, Me Agnès Vibert-Guigue, l'une des avocates du collectif, a décrypté le délibéré. « La décision du juge d'exécution des peines (JEX) est qu'il refuse d'accorder des délais supplémentaires. Il estime qu'on a bénéficié, de fait, d'une période de 15 mois et, pendant celle-ci, on n'établit pas qu'on aurait ef-

fectué des démarches pour rechercher un logement », a-t-elle indiqué. « C'est relativement faux, dès lors que les demandeurs d'asile se sont adressés régulièrement au 115. Il a répondu à chaque fois qu'il n'y avait pas d'hébergement d'urgence. Et le 115 refuse de fournir des attestations ou un récépissé de demande », a complété Me Vibert-Guigue. Rappelant que les demandeurs d'asile « sont isolés, ne parlent pas le français et ne savent pas à qui s'adresser. »

« Ce sont 20 personnes qui vont être à la rue »

Les échanges ont longuement porté, entre l'avocate et le collectif, sur les raisons de la décision et la difficulté à réunir les preuves de démarches pour faire valoir le droit au logement. Ainsi que les suites à donner. Mais celles-ci sont désormais infimes, du

point de vue juridique – « sauf à interjeter appel, mais qui ne sera pas suspensif. » En pratique, la municipalité peut dès lors procéder à l'expulsion.

Michèle Quettier, du collectif, ne cachait pas sa colère. « La maison est expulsable. Ce sont 20 personnes qui vont être à la rue. C'est inadmissible car, jusqu'à présent, ils sont régulièrement allés au 115. Et ils ne sont pas relégués. La moitié est en procédure normale. Ils devraient l'être », martèle-t-elle, craignant une volonté municipale de procéder à l'expulsion « dans les jours à venir ». « Cette maison, elle est inhabitée, c'est pour faire une opération immobilière », déplore-t-elle encore.

Après plusieurs prises de paroles au micro, le leitmotiv était là et bien là. « De toute façon, on trouvera une solution. » Appel ou non.

Guillaume FAURE



Une trentaine de personnes étaient présentes, hier, devant le tribunal gapençais. Pour l'annonce du délibéré officialisant la possibilité de procéder aux expulsions de la maison Cézanne (dont la Ville est propriétaire). Selon le collectif "Un toit, un droit", depuis des mois, les demandes de logements sont refusées. Photo Le DL/G.F.

CHAMPOLÉON | Après les orages de ces derniers jours Coulées de gravats : le maire « inquiet » lance un appel à l'État

Lucien Escallier, maire de Champoléon, n'a pas caché son inquiétude pour l'avenir de la commune à la suite des épisodes orageux de ces dernières semaines. « Un premier orage, le 25 juillet à Isola, a fait de gros dégâts avec un pont engravé. Nous n'avions pas fini les premiers travaux d'urgence qu'un deuxième orage, ce week-end, a réengravé la passerelle des Auberts. Soit, entre 80 000 et 100 000 m³ de graviers. C'est arrivé au hameau des Auberts heureusement, il n'y a plus d'habitants, c'est une chance », confie-t-il, entre colère et soulagement.

Des touristes avaient d'ailleurs été bloqués en entreprenant leur descente depuis l'auberge des Borels. Sans accès, ils sont remontés au pré de la Chaumette. Ils ont donné un premier signe de vie à 22 heures alors que leur arrivée était prévue à 18 h 30.

« Nous, on ne peut plus rien faire sur le Drac Blanc. Et ce qui m'inquiète d'autant plus, c'est que la commune n'a plus l'autorité pour entretenir le lieu, plus aucun pouvoir. En 2001, nous travaillions avec les services de l'État et la carrière. Et en plus cela rapportait un peu d'argent à la commune. Depuis une dizaine d'années, c'est terminé », explique-t-il.



Lucien Escallier, le maire, a exprimé son inquiétude et sa colère quant aux dernières coulées, provoquées par les orages.

« Cette seconde coulée m'a complètement perturbé »

Et d'alerter : « Soit on nous aide à refaire le passage des Auberts au CAF de la Chaumette, des pâturages et de la cabane du berger, soit on ferme le fond de la vallée et le refuge sera également contraint de fermer. Il faut qu'on donne plus de pouvoir à la commune, l'État doit nous rendre nos droits. Si on ferme le fond de la vallée, il n'y aura plus de touristes, plus rien ! Je ne veux pas servir que de parapluie à l'administration. » Le maire n'a en effet pas caché son désarroi : « Dans

notre malheur, on a eu un peu de bonheur car si c'était arrivé plus bas dans la vallée, cela aurait été une catastrophe. Mais cette seconde coulée de gravats m'a complètement perturbé. Je n'arrive plus à dormir. Si je trouvais le premier ministre, je l'inviterai volontiers à venir voir les dégâts. On préserve la faune et la flore en dépit de l'être humain. Certes, l'orage, nous n'y pouvons rien mais qu'on nous laisse nous occuper de notre Drac. J'assume mes propos et lance ainsi un appel à l'administration. »

Elsa BARNIER

NÉVACHE | Après la lave torrentielle Hameau de Sallé : les habitations sécurisées



La boue et les rochers déposés par la lave torrentielle dimanche en fin de journée sont encore présents autour des habitations. Photo Le DL/J.M.

Névache était de nouveau sous la pluie, hier. Dans le hameau de Sallé et la rue portant le même nom, les stigmates de la lave torrentielle qui s'est déversée du ravin de la Ruine, dimanche en fin de journée, sont encore visibles. Les terrains recouverts d'une importante quantité de boue et de roches n'ont pas encore pu être dégagés.

Les experts des assurances ne passeront pas avant la semaine prochaine pour les habitations touchées par la coulée. Alors, en attendant l'expertise de ce qui peut être pris en charge ou non, les riverains limitent les dégâts avec les moyens du bord. Pelles en main, ils tentaient, hier, de dévier le ruissellement de la pluie des maisons.

Dès mardi, des travaux ont été entrepris à la sortie du ravin, afin d'éviter une nouvelle lave torrentielle en direction du hameau. S'ils ne sont pas terminés « les habitations sont en sécurité », nous affirmait le maire de Névache Jean-Louis Chevalier, hier soir. Une réunion doit avoir lieu aujourd'hui entre la commune, la Restauration des terrains en montagne (RTM) et les services de l'État, afin de trouver une solution viable à cette lave torrentielle. « Et nous verrons également ce que nous pourrions faire pour aider les habitants touchés », précisait le maire, qui avait demandé, dès lundi, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

J.M.

REMOLLON | Une étude scientifique sur la maladie va être lancée à Avignon

L'Inra au chevet des vergers touchés par le feu bactérien

C'est un petit espoir, mais un espoir quand même. Hier matin, Cindy Morris, chercheuse de l'unité de pathologie végétale de l'Inra d'Avignon, est venue faire plusieurs prélèvements dans les vergers de Remollon, durement touchés par une épidémie de feu bactérien [lire *Le Dauphiné Libéré* d'hier].

Des virus qui se nourrissent de bactéries

Ces prélèvements – effectués sur des poiriers, pommiers et cognassiers – seront utilisés par l'Inra dans un programme de recherche autour des bactériophages (ou phages). Des virus d'un genre particulier qui attaquent et se "nourrissent" exclusivement de bactéries.

« Ces phages sont déjà utilisés en médecine pour soigner certaines maladies. Il en existe énormément et ils sont présents partout naturellement. Le but est de trouver celui qui se nourrit de la bactérie *Erwinia amylovora*, responsable du

feu bactérien », explique Cindy Morris entre deux prélèvements. Une fois isolé, cet hypothétique bactériophage pourrait par exemple être utilisé comme traitement préventif, en étant mélangé aux eaux d'irrigation. « L'inconvénient, c'est que les bactériophages peuvent muter et ne plus attaquer la bactérie ou bien la bactérie peut développer une résistance à ce virus », tempère la chercheuse de l'Inra.

« Il va falloir apprendre à vivre avec »

Outre le temps pour effectuer les recherches, plusieurs années pourraient être nécessaires pour obtenir une autorisation administrative. Si elle représente un espoir supplémentaire pour les arboriculteurs, cette nouvelle piste est donc très loin de son aboutissement. « Dans tous les cas, il va falloir apprendre à vivre avec le feu bactérien, à le gérer », conclut Cindy Morris.

Noé PHILIPPOT



Cindy Morris est chercheuse à l'Inra. Elle a prélevé des morceaux de troncs et des branches touchés par le feu bactérien. Photo Le DL/Vincent OLLIVIER

Du 13 au 17 août 2018



Pont du Fossé
Champsaur Valgaudemar

Spectacles - Ateliers
Balades contées

Programme complet, infos et tarifs sur
www.festivalechodesmots.fr

